



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/59

6 avril 2001

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-neuvième réunion plénière
(Genève, 11-13 juin 2001)

Ordre du jour provisoire annoté de la réunion plénière de 2001

La réunion plénière s'ouvrira le lundi 11 juin à 14 h 30. Les séances du mardi 12 juin et du mercredi 13 juin auront lieu de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. La réunion plénière se tiendra dans l'une des salles de conférence (dont le numéro sera indiqué ultérieurement) du bâtiment E du Palais des Nations à Genève. Il est demandé aux représentants d'arriver au Palais des Nations à 14 h au plus tard le lundi 11 juin afin de disposer du temps nécessaire pour les formalités et les inscriptions. Les participants trouveront des renseignements d'ordre pratique plus généraux dans la note d'information CES/2001/INF.1.

Les documents dont sera saisie la réunion plénière peuvent être téléchargés à partir du site Web établi spécialement pour la réunion : <http://www.unece.org/stats/documents/2001.06.ces.htm>

Introduction

1. L'attention de la Conférence est appelée sur les points 3 et 7 qui constituent les points clefs de l'ordre du jour de la réunion plénière de cette année :

- **Point 3 – Présentation intégrée et coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE** : Pour orienter plus utilement la discussion sur ce point, le Bureau a décidé de diviser le temps alloué pour l'examen de ce point de l'ordre du jour en quatre tranches. Trois de ces tranches seront réservées aux trois éléments de programme que le Bureau a sélectionnés pour un examen approfondi, à savoir :
a) Utilisation croissante de l'Internet pour la collecte et la diffusion de statistiques (parties des EP 2.1 et 2.3), sur la base de communications émanant respectivement du Royaume-Uni et du secrétariat de la CEE (**CES/2001/5 et 6**); b) Nouveaux manuels et nouvelles normes dans le domaine des statistiques économiques, leurs liens réciproques et leur relation avec le SCN de 1993 (parties des EP 3.1 et 3.2), sur la base d'une communication du FMI (**CES/2001/7**); et c) Comment mesurer la nouvelle économie et adaptations nécessaires (plusieurs EP dans le domaine des statistiques économiques), sur la base de communications émanant respectivement du Canada et de l'OCDE (**CES/2001/8 et 9**). La quatrième tranche sera réservée à un débat général sur l'avenir de la Présentation intégrée (**CES/2001/10 et 11**) et sur divers points la concernant que des membres de la Conférence aimeraient voir examiner à la réunion plénière, ainsi qu'ils l'ont indiqué par écrit au secrétariat avant la réunion (**CES/2001/11/Add.1**).
- **Point 7 – "Les statistiques sur les zones géographiques restreintes et les statistiques pour les petits pays"** est le thème retenu pour le débat de fond de la réunion plénière de 2001. L'Institut national de la statistique de l'Espagne a organisé les préparatifs de ce débat et en assurera la présidence. Le débat prendra la forme d'un séminaire qui durera environ une journée mais devra respecter un calendrier rigoureux et s'achever le mercredi à 16 h 30. On trouvera un complément d'information à ce sujet dans les notes qui suivent.

2. La Conférence devrait avoir terminé la majeure partie de ses travaux pour 16 h 45 le mercredi 13 juin. Les 45 dernières minutes seront consacrées à l'élection d'un nouveau bureau (15 minutes) et à l'adoption du rapport (30 minutes). Il est prévu que la Conférence achève ses travaux le mercredi à 17 h 15.

3. Les documents qui doivent en principe faire l'objet d'un débat sont indiqués dans le tableau qui figure à la page 3. L'annexe I contient la liste des autres documents, soumis à titre d'information et qui font partie de la documentation établie pour la réunion plénière. Il n'est pas prévu d'échanges de vues concernant ces derniers documents, à moins que des membres de la Conférence ne souhaitent en faire état lors du débat sur le point 3 de l'ordre du jour. Tous les documents de la réunion plénière seront distribués aux participants par la voie habituelle, mais ils seront également diffusés sur le site Web de la CEE, en versions anglaise, française et russe, à mesure qu'ils seront disponibles. L'adresse de ce site est la suivante :
<http://www.unece.org/stats/documents/2001.06.ces.htm>

4. **Point 8 : Élection du Bureau.** Il convient également de noter que le mandat du Bureau de la Conférence arrive à son terme à la clôture de la réunion plénière de 2001. La Conférence devra donc en principe élire un nouveau bureau pour la prochaine période biennale. On trouvera un complément d'information à ce sujet dans les notes qui suivent.

Ordre du jour provisoire et calendrier proposé par le Bureau

Heure	Point	Sujet	Document
Lundi 11 juin (14 h 30 – 17 h 30)			
14 h 30 – 14 h 40	1	DÉCLARATIONS LIMINAIRES et ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	ECE/CES/59
14 h 40 – 14 h 45	8	PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION DU BUREAU	CES/2001/22
14 h 45 – 15 h 15	2	RÉUNIONS DES ORGANES DONT RELÈVE LA CONFÉRENCE (et autres conférences importantes des Nations Unies)	
14 h 45 – 14 h 55		<ul style="list-style-type: none"> • Session de mai 2001 de la Commission économique pour l'Europe 	CES/2001/1
14 h 55 – 15 h 05		<ul style="list-style-type: none"> • Session de mars 2001 de la Commission de statistique de l'ONU 	CES/2001/2
15 h 05 – 15 h 15		<ul style="list-style-type: none"> • Conférence "Rio + 10" 	CES/2001/1/Add.1
15 h 15 – 15 h 30	4	INTÉGRATION DES SYSTÈMES DE MÉTADONNÉES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	CES/2001/12
15 h 30 – 15 h 45	5	RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE MONTREUX SUR LES DROITS DE L'HOMME	CES/2001/23
15 h 45	3	PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LA RÉGION DE LA CEE	CES/2001/3 et Add.1 à 7
15 h 45 – 15 h 50		<ul style="list-style-type: none"> • Observations liminaires du Président 	---
15 h 50 – 16 h 15		Pause café/thé	---
16 h 15 – 17 h 15		<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'Internet pour la diffusion de statistiques (parties des EP 2.1 et 2.3) 	CES/2001/5 et 6
17 h 45 – 17 h 30		<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux manuels et nouvelles normes dans le domaine des statistiques économiques, leurs liens réciproques et leur relation avec le SCN de 1993 (parties des EP 3.1 et 3.2) (Introduction) 	CES/2001/7

Mardi 12 juin (9 h 30 – 12 h 30 et 14 h 30 - 17 h 30)			
9 h 30 – 10 h 20	3 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux manuels et nouvelles normes dans le domaine des statistiques économiques ... (suite) 	---
10 h 20 – 11 h 20		<ul style="list-style-type: none"> Comment mesurer la nouvelle économie et adaptations nécessaires (plusieurs EP dans le domaine des statistiques économiques) 	CES/2001/8 et 9
11 h 20 – 11 h 45		Pause café/thé	---
11 h 45 – 12 h 30		<ul style="list-style-type: none"> L'avenir de la Présentation intégrée 	CES/2001/10 CES/2001/10/ Add.1
14 h 30 – 15 h	3 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Débat sur d'autres points concernant la Présentation intégrée 	CES/2001/11 et 4 et CES/2001/3/ Add. 1 à 7
15 h	7	LES STATISTIQUES SUR LES ZONES GÉOGRAPHIQUES RESTREINTES ET LES STATISTIQUES POUR LES PETITS PAYS	---
15 h – 15 h 15		<ul style="list-style-type: none"> Introduction 	
15 h 15 – 17 h 30		Thème 1 : Collecte de statistiques pour les petits pays	CES/2001/14 à 17
Mercredi 13 juin (9 h 30 – 12 h 30 et 14 h 30 – 17 h 15)			
9 h 30 – 10 h	7 (suite)	Thème 1 (suite)	
10 h – 12 h 30		<ul style="list-style-type: none"> Thème 2 : Les statistiques sur les zones géographiques restreintes (et pause café/thé) 	CES/2000/18 à 21
12 h 30 – 14 h 30		Déjeuner	
14 h 30 – 15 h 30		<ul style="list-style-type: none"> Thème 2 (suite) 	
15 h 30 – 15 h 55		Pause café/thé	
15 h 55 – 16 h 05		<ul style="list-style-type: none"> Conclusions sur les thèmes 1 et 2 	
16 h 05 – 16 h 30	6	PROJETS POUR LA RÉUNION PLÉNIÈRE QUI MARQUERA LE 50^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉRENCE	CES/2001/13
16 h 30 – 16 h 40	8	ÉLECTION DU BUREAU (suite)	CES/2001/22
16 h 40 – 17 h 15	9	ADOPTION DU RAPPORT	Projet de rapport

Notes explicatives se rapportant à l'ordre du jour

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et examen de la procédure à suivre durant la réunion plénière

À sa réunion de février 2001, le Bureau de la Conférence a proposé les présents ordre du jour provisoire et calendrier, qui sont exposés de manière plus détaillée dans ce document pour adoption par la Conférence. Pour faire en sorte que la réunion plénière soit aussi brève et profitable que possible, les règles de procédure que la Conférence a adoptées à sa réunion plénière de 1994 aux fins d'améliorer l'efficacité des réunions plénières, et qu'elle a appliquées par la suite (CES/821), seront une fois encore suivies durant la réunion plénière de 2001.

Point 2 : Incidences des réunions des organes dont relève la Conférence

a) Session de mai 2001 de la Commission économique pour l'Europe

Des informations sur les débats tenus à la session de mai 2001 de la Commission économique pour l'Europe et sur les résolutions et décisions adoptées à cette session qui ont une incidence sur les travaux de la Conférence seront présentées dans le document **CES/2001/1**.

b) Session de mars 2001 de la Commission de statistique de l'ONU

On trouvera dans le document **CES/2001/2** des informations sur les conclusions dégagées et les décisions prises à la session de mars 2001 de la Commission de statistique de l'ONU qui peuvent avoir une incidence sur les travaux de la Conférence et sur les travaux statistiques internationaux intéressant les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE.

c) Réunion préparatoire régionale de la CEE pour le Sommet mondial sur le développement durable

Des représentants de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE informeront la Conférence des dispositions prises en vue de la réunion préparatoire régionale de la CEE pour le Sommet mondial sur le développement durable, qui doit avoir lieu les 24 et 25 septembre 2001. Cette réunion devrait procéder à un examen de l'évaluation régionale et adopter une déclaration.

Point 3 : Présentation intégrée et coordination des travaux statistiques internationaux intéressant les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE

Conformément à un usage récent, la Conférence procédera, au titre de ce point de l'ordre du jour, à un examen plus approfondi de trois domaines de la statistique, sur la base de communications présentées par des pays ou organisations internationales. Ces trois domaines ainsi que les communications en question sont indiqués dans les notes relatives au point 3 de l'ordre du jour qui figurent dans le paragraphe 1 de l'introduction du présent document.

Ce point de l'ordre du jour englobe également des questions qui ont une incidence sur la coordination des travaux statistiques internationaux intéressant les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE ainsi que les décisions que la Conférence est appelée à prendre à chaque réunion plénière concernant à la fois son propre programme de travail et celui

du Groupe des activités relatives à la population de la CEE. De plus, dans le cadre de ses fonctions de coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE, la Conférence est également appelée, au titre de ce point, à donner, au besoin, des indications et des conseils à d'autres organisations internationales et supranationales et à d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE au sujet des activités touchant à la statistique qu'ils envisagent d'inscrire dans leur futur programme de travail et qui présentent un intérêt pour les pays membres de la CEE, d'Eurostat et de l'OCDE. Pour faciliter la tâche de la Conférence, la Présentation intégrée signale de très nombreux **documents de référence** en rapport avec les futurs travaux projetés de diverses organisations internationales dans les 45 domaines de la statistique auxquels elle se rapporte (**CES/2001/3 et additifs 1 à 7**). Toutefois, ces documents de référence ne devraient normalement pas occuper une place importante dans le débat. Il convient de noter que l'annexe du document **CES/2001/3** donne des indications sur les ressources dont le secrétariat de la CEE devrait en principe disposer pendant les 12 mois suivant la réunion plénière de 2001 aux fins de l'exécution du programme de la Conférence.

Étant trop volumineuse et trop vaste pour ne constituer qu'un seul document, la Présentation intégrée fait l'objet de plusieurs additifs. Chacun donne un bref aperçu des conclusions auxquelles le Bureau est parvenu à l'issue de son examen des tâches accomplies dans le cadre du programme de travail de la Conférence depuis la réunion plénière de 2000 et des activités prévues pour les deux prochaines années. Par commodité, ces conclusions sont également réunies sous forme succincte dans un document unique beaucoup plus sommaire (**CES/2001/4**). Pour chaque domaine de la statistique considéré dans la Présentation intégrée, les propositions du Bureau qui appellent une décision de la Conférence sont également indiquées clairement, dans la rubrique des décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter.

Enfin, au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence devrait également débattre de l'avenir de la Présentation intégrée, sur la base d'une communication du Royaume-Uni (**CES/2001/10**), d'une note établie par Louis Kincannon à titre de consultant auprès de la CEE (**CES/2001/10/Add.1**) et d'une contribution commune d'Eurostat et des secrétariats de l'OCDE et de la CEE (**CES/2001/11**).

Le document **CES/2001/3/Add.7** a lui aussi de l'importance car il apporte des renseignements à jour sur les résultats des travaux exécutés au titre de projets inscrits au programme de travail de la Conférence depuis la réunion de janvier du Bureau.

Point 4 : Intégration des systèmes de métadonnées statistiques des organisations internationales

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence sera informée des résultats de la réunion de travail sur les métadonnées statistiques (Washington, novembre 2000), et en particulier de la proposition, faite par le FMI, d'utiliser son tableau d'affichage des normes de diffusion des données (DSBB) comme pôle de référence pour les métadonnées statistiques et d'élaborer, sur la base du XML, un langage commun pour les métadonnées et données statistiques. Le FMI présentera à la réunion plénière une communication sur ce sujet (**CES/2001/12**).

Point 5 : Résultat de la Conférence de l'Association internationale pour la statistique officielle (AISO) sur le thème "Statistique, développement et droits de l'homme" (Montreux, septembre 2000)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence sera informée du résultat de la Conférence de l'AISO sur le thème "Statistique, développement et droits de l'homme", que l'Association a organisée à Montreux (Suisse) en septembre 2000, conjointement avec l'Office fédéral de la statistique et la Direction du développement et de la coopération de la Suisse (CES/2001/23).

Point 6 : Projets pour la réunion plénière qui marquera le cinquantième anniversaire de la Conférence

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence sera informée, sur la base d'une note du Président de la Conférence et du Directeur de la Division de statistique de la CEE (CES/2001/13) des projets de célébration du cinquantième anniversaire de la Conférence des statisticiens européens lors de la réunion plénière qui se tiendra du 10 au 12 juin 2002 à Paris, à l'invitation de l'OCDE.

Point 7 : Séance organisée sous forme de séminaire sur le thème "Les statistiques sur les zones géographiques restreintes et les statistiques pour les petits pays"

Chaque année, la réunion plénière offre l'occasion d'examiner, sous forme de séminaire, une question présentant un intérêt particulier pour les chefs des services nationaux de statistique. À cette occasion, les membres de la Conférence sont invités à participer à un débat de fond sur le thème "Les statistiques sur les zones géographiques restreintes et les statistiques pour les petits pays". À la demande du Bureau, le séminaire de cette année a été organisé par Carmen Alcaide, Présidente de l'Institut national de la statistique de l'Espagne.

Le séminaire s'articule autour de deux thèmes différents. Le premier porte sur la collecte de statistiques dans les petits pays; l'Irlande et la Lettonie présenteront deux communications sollicitées (CES/2001/14 et 15) et d'autres pays un petit nombre de documents d'appui (CES/2001/16 et 17 et additifs). Le second se rapporte aux stratégies et méthodes à appliquer pour les statistiques sur les zones géographiques restreintes. Le Canada et le Royaume-Uni présenteront deux communications sollicitées (CES/2001/18 et 19) et d'autres pays un petit nombre de documents d'appui (CES/2001/20 et 21 et additifs). Des informations supplémentaires concernant ce séminaire figurent dans le paragraphe 1 de l'introduction de cet ordre du jour provisoire, à la rubrique relative au point 7.

Le rapport sur le débat de fond ne sera pas adopté à la fin de la réunion plénière (voir ci-après les notes relatives au point 8), mais un compte rendu succinct sera distribué aux participants dans les deux semaines à peu près suivant la fin de la réunion.

Point 8 : Élection du Bureau de la Conférence pour 2001-2003

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence doit en principe élire un bureau de six membres pour un mandat de deux ans qui commencera à la clôture de la réunion plénière de 2001.

Le mandat des cinq membres actuels du Bureau arrivera à son terme à la clôture de la réunion plénière de 2001. Ces cinq membres peuvent tous être réélus pour un nouveau mandat et tous les représentants qui dirigent un service national de statistique, y compris les anciens présidents et vice-présidents, peuvent eux aussi être élus. Les règles de procédure à suivre pour l'élection du nouveau Bureau ont été arrêtées par la Conférence à sa réunion plénière de 1991 (voir le document **CES/2001/22**).

Conformément à la procédure adoptée par la Conférence à sa réunion plénière de 1991, l'élection du nouveau Bureau sera organisée par M. Carlo Malaguerra, Président de l'Office fédéral de la statistique de la Suisse, en sa qualité de plus ancien président sortant de la Conférence. Après avoir consulté les représentants, il formulera des propositions qui seront soumises à l'approbation de la Conférence.

Point 9 : Adoption du rapport et clôture de la réunion plénière

La Conférence devra adopter le rapport de la réunion plénière de 2001 avant de clore ses travaux. Pour que cela puisse se faire aussi rapidement que possible et dans le laps de temps imparti, le Bureau a prié le secrétariat de suivre la même procédure que lors des réunions plénières récentes de la Conférence. Le rapport sera donc concis et limité autant que possible aux décisions prises par la Conférence au cours de la réunion plénière. Puisque le débat dans le cadre du séminaire (point 7 de l'ordre du jour) ne devrait pas conduire à l'adoption de décisions, le projet de rapport n'en fera pas état. Toutefois, comme indiqué plus haut, un compte rendu succinct de ce débat sera établi après la clôture de la réunion et envoyé à tous les membres de la Conférence dans les deux semaines à peu près suivant la fin de la réunion. Ce compte rendu sera également intégré à la version définitive du rapport de la réunion plénière qui sera établie environ un mois après la clôture de la réunion. Cette version sera également diffusée sur le site Web de la CEE consacré à cette réunion.

Les représentants sont priés de limiter leurs propositions de modification du rapport à des changements portant sur le fond (c'est-à-dire visant à corriger des erreurs ou omissions importantes). Ils sont également priés de présenter leurs propositions de modification par écrit et - si possible - en anglais avant l'examen du point relatif à l'adoption du rapport.

Le secrétariat distribuera chaque partie du projet de rapport dès qu'elle sera disponible, durant la réunion, dans chacune des trois langues de travail officielles de la CEE.

Annexe I : Liste des documents d'information pour la réunion plénière de 2001

Les documents complémentaires ci-après contiennent des **informations d'ordre général** se rapportant à quelques-uns des points de l'ordre du jour provisoire. Ils sont classés par point de l'ordre du jour. Le Bureau estime qu'aucun des documents énumérés ci-après ne doit être débattu à la réunion plénière. Les documents qui doivent faire l'objet d'un **débat** à la réunion plénière sont indiqués dans le tableau figurant à la page 3.

Point 1 de l'ordre du jour

Document

Règles de procédure à suivre pour assurer l'efficacité des réunions plénières

CES/821

Point 3 de l'ordre du jour

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique

EP 1.2 : Rapport de la réunion d'octobre 2000 du Bureau de la Conférence des statisticiens européens

CES/BUR.2001/12

EP 1.2 : Rapport de la réunion de janvier 2001 du Bureau de la Conférence des statisticiens européens

CES/BUR/2001/23

Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions d'intérêt général

EP 2.1 : Rapport de la réunion de février 2001 sur la gestion de la technologie de l'information en statistique

CES/AC.71/2001/2

EP 2.1 : Rapport de la réunion de travail de mars 2001 sur la confidentialité des données statistiques

CES/2001/31

EP 2.2 : Rapport de la réunion de travail d'octobre 2000 sur l'édition des données statistiques

CES/2001/27

EP 2.3 : Rapport de la réunion de travail de septembre 2000 sur les produits statistiques destinés à être distribués aux médias

CES/2001/24

EP 2.3 : Rapport de la réunion de travail de novembre 2000 sur les métadonnées statistiques

CES/2001/30

Activité de programme 3 : Statistiques économiques

- | | | |
|-----------|---|------------------|
| EP 3.1 : | Rapport sur la séance spéciale de septembre 2000 organisée par la CEE à l'intention des pays en transition après la réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale | CES/2001/25 |
| EP 3.1 : | Rapport de l'atelier de mai 2001 sur la comptabilité nationale, organisé à l'intention des pays en transition | CES/AC.68/2001/2 |
| EP 3.9 : | Rapport de la Consultation commune d'octobre 2000 sur le programme de comparaisons européennes pour 2000 | CES/2001/29 |
| EP 3.10 : | Rapport du séminaire de juillet 2000 sur les statistiques économiques de l'agriculture | CES/SEM.44/2 |
| EP 3.10 : | Rapport de la Conférence mondiale de juin 2001 sur les statistiques agricoles | CES/AC.61/2001/2 |

Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques

- | | | |
|-----------|--|-------------|
| EP 4.1 : | Rapport de la réunion de travail de mai 2001 sur les statistiques des migrations | CES/2001/32 |
| EP 4.9 : | Rapport de la réunion préparatoire d'octobre 2000 sur les statistiques de la santé | CES/2001/28 |
| EP 4.10 : | Rapport de la réunion de travail d'octobre 2000 sur les statistiques différenciées en fonction du sexe | CES/2001/26 |
